

COPIE

Pont-à-Mousson, le 16 juillet 2019

Objet : Réforme des implantations locales de la DDFiP

Madame, Monsieur,

Par un courrier en date du 6 juin dernier, Monsieur Gérard Darmanin, Ministre de l'action et des comptes publics, nous a fait part du projet de modification de la présence territoriale des services de la DDFiP dans le département de Meurthe-et-Moselle. Si une adaptation à la société actuelle de nos services publics est nécessaire, je tiens cependant à vous faire part de mes inquiétudes quant à l'orientation retenue par le gouvernement.

Cette réforme implique en effet la fermeture des nombreuses trésoreries en zone rurale et le regroupement des services dans les grands pôles urbains. Le Ministre annonce également l'ouverture de nouveaux points d'accueil répartis géographiquement, afin de couvrir tous les cantons et que tout usager soit à moins de trente minutes d'un point d'accueil. Or, l'ouverture de certains de ces points d'accueil sera à la charge des collectivités qui devront mettre leurs locaux à disposition gratuitement. Cela n'est pas admissible.

De plus, personne ne sait précisément à cette heure quels seront les volumes hebdomadaires d'ouverture de ces nouvelles permanences. La baisse des effectifs dans les services de la DDFiP laisse supposer que nous allons vers une réduction des ouvertures au public, et non vers une augmentation comme le laisse entendre le Ministre. Ainsi, l'ouverture deux heures par semaine de cinq sites accueillant du public ne pourra pas être considéré comme une alternative équivalente à un accueil ouvert à temps plein. Je resterai très vigilant sur ce point en attendant des précisions.

Certes, le recours accru à la dématérialisation pour les démarches correspond à une évolution sociétale massive et de nombreux dossiers se règlent ainsi à distance. Cependant, le numérique ne peut devenir la seule interface possible entre usagers et services des finances publiques. De nombreuses personnes éloignées aujourd'hui de ces outils sont déjà pénalisées par ces évolutions.

Enfin, les usagers seront invités à rencontrer les services de la DGFIP sur rendez-vous. Une véritable avancée serait que le contribuable ne soit pas systématiquement contraint à poser une demi-journée de congé pour pouvoir accéder aux services fiscaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le responsable, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier JACQUIN




SÉNAT  
OLIVIER JACQUIN

SENATEUR DE  
MEURTHE & MOSELLE

MEMBRE DE LA  
COMMISSION DE  
L'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE

MEMBRE DE LA  
DELEGATION  
SENATORIALE A LA  
PROSPECTIVE